

## Les troubles de conduite comme maladies ?

Les médecins du Syndicat national de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI) s'alarment des conclusions d'une expertise de l'INSERM sur les troubles de conduite des enfants et des adolescents

Cette étude considère les conduites opposantes comme une pathologie mentale à part entière qu'il faut dépister et traiter. Et comme ces troubles de conduite surviendraient plutôt dans les milieux en difficulté... et bien, à la PMI et ses médecins et puéricultrices des Conseils généraux de dépister, pister ces délinquants potentiels et leur famille pathogène et de les ramener dans le droit chemin du comportement conforme, par des thérapeutiques comportementales et médicamenteuses... voire éducatives avec la collaboration complice des travailleurs sociaux.

Cette soit disant expertise scientifique nous inquiète, tant parce qu'elle fait l'amalgame entre comportement de désobéissance et maladie mentale, que parce qu'elle ose assimiler malade mental et personne en difficulté sociale.

En quoi le médecin doit-il faire d'une conduite, fût-elle d'opposition, une pathologie ?

Transférer ce pouvoir au médecin ne serait il pas une façon pour le politique de donner un alibi scientifique à sa volonté de remettre de l'ordre social ? Comme s'il n'y avait qu'une seule bonne conduite, comme si les conduites qui troublent n'étaient pas très souvent une réaction à une violence subie, familiale mais aussi sociale, culturelle, économique, environnementale... comme s'il fallait traiter l'effet et non la cause, comme si l'insurrection d'un enfant ( et plus tard d'un adulte contestataire) était *a priori* une maladie. Où cela conduit-il ? Faut-il mettre les récalcitrants à l'asile ? On tremble...

Et l'on tremble d'autant plus quand la cible désignée est le pauvre, le précaire, le rejeté du système, plus facile à repérer, plus vulnérable à l'intrusion abusive de services médico-sociaux qu'on voudrait transformer en services d'ordre. Nous disons non à la psychiatrisation des souffrances sociales, mais oui à son écoute .

Les services de PMI travaillent de longue date (ils ont 60 ans) à la prévention et à la promotion de la santé des enfants et de leurs familles.

Ils peuvent accompagner vers les soins de santé mentale quand ils existent (*baisse de l'offre de soins pédo-psychiatriques, postes vacants de psychologues scolaires, réduction des auxiliaires de vie scolaire...*), mais toujours dans le respect des individus. Ils peuvent agir pour la protection de l'enfant mais toujours dans les cadres définis par la loi. Ils n'accepteront pas d'être les outils d'une simplification normative qui semble dangereuse pour les libertés et inefficace pour la bonne prise en charge des enfants et adolescents qui souffrent.

Le Syndicat National  
des Médecins de PMI